

Le papier est le produit emblématique des activités de bureau. Des marges de progrès existent en matière de moindre consommation et donc d'évitement de la production de déchets "papier".

Supports attachés :

- S2B : Annexe technique de la convention (année 1)
- S6 : Quiz de sensibilisation à la prévention des déchets

Exemple attaché :

- [Opération "Services Témoins" du SIRTOMAD](#)

L'essentiel :

- Sensibiliser les entreprises aux enjeux et aux gains liés à la réduction des papiers.
- Accompagner la démarche pour aider au passage à l'acte.
- Développer une démarche collective.

Quelques chiffres sur le papier

- Avec 70 à 85 kg consommés par an et par salarié, soit environ trois ramettes par mois, le papier est le premier consommable de bureau : il représente les $\frac{3}{4}$ du tonnage des déchets produits dans les activités de bureaux.
- 10 000 à 25 000 euros HT/an, c'est la dépense en papier pour usage interne pour une entreprise d'une centaine de salariés.
- Les impressions inutiles (oubliées sur l'imprimante ou jetées avant lecture) en France représenteraient déjà un coût de 400 millions d'euros chaque année, et l'augmentation constante des coûts des matières premières accentue ces pertes.

Sources : [Zoom papiers du guide du bureau éco-responsable](#).

Cibles

- Toutes les entreprises privées ou publiques (banques, assurances, collectivités...) ayant une activité de bureau.

Objectifs

Cette action vise en premier lieu à réduire les déchets des entreprises. L'utilisation généralisée des nouvelles technologies de bureau devait réduire la consommation de papier: c'est l'inverse qui s'est produit. Pourquoi ? Parce que ces avancées technologiques, extrêmement rapides, ne sont pas toujours accompagnées de nouvelles attitudes de travail, ni bien souvent d'une maîtrise suffisante des fonctionnalités des équipements bureautiques. (Source : IBGE)

L'objectif sera :

- De promouvoir de nouvelles pratiques : réduction de l'usage du papier, optimisation de l'utilisation des imprimantes...
- De mettre en oeuvre une action à laquelle sont sensibles certains salariés, visible pour l'ensemble du personnel.

L'action pourra s'accompagner de la mise en place du tri des papiers en vue de les valoriser, si ce n'est pas déjà réalisé.

Gains attendus pour les entreprises

La réduction des consommations de papier permet à l'entreprise de réduire le poste de dépenses, liées d'une part à l'achat de papier et d'autre part au traitement des déchets.

De plus c'est un projet potentiellement fédérateur susceptible de mobiliser l'ensemble du personnel (challenge collectif) et d'ouvrir plus largement sur d'autres problématiques de réduction des déchets (gobelets) (M5).

Rôle de la collectivité

- Proposer une démarche collective entre plusieurs entreprises, afin de créer une émulation (donner envie aux entreprises de s'y investir).
- Favoriser les échanges de bonnes pratiques.
- Apporter des éléments méthodologiques
- Eventuellement, suivre la réalisation de l'action, aider à son évaluation et recueillir les résultats de l'évaluation.
- Relayer la communication sur l'action.

Éléments de méthode

Sensibiliser à la problématique

Pour informer les entreprises, un plan de communication autour de cette thématique est à envisager comprenant :

- Un argumentaire sur les enjeux écologiques ([Zoom papiers du guide du bureau éco-responsable](#)).
- Des chiffres sur la réduction des coûts liés à la diminution de l'achat de papier, mais aussi d'encre ([exemples d'actions menées dans le cadre de l'opération Objectif -10%](#)).
- Des témoignages locaux (s'appuyer sur des entreprises témoins).

Accompagner la démarche

- Nommer un référent au sein de l'entreprise (service achat, responsable logistique...) en y associant le service informatique.
- Définir des actions précises selon 3 axes d'intervention :
 - agir sur les comportements : sensibilisation, formation
 - aux fonctionnalités bureautiques
 - aux nouvelles procédures (ceux qui vont les utiliser et les décideurs)
 - adapter les équipements
 - limitation du nombre d'imprimantes (et éloignement des bureaux)
 - suppression des fax...
 - configuration des postes avec impression recto-verso par défaut
 - modifier les procédures :
 - mise à disposition d'instruction d'impression
 - recours à la dématérialisation (carte de vœux électronique)
 - installation de logiciels favorisant la dématérialisation : procédure de facturation, inscription des congés, gestion des salles, ...
- Mettre en place un plan de sensibilisation du personnel (visant l'adoption des alternatives).

Développer l'engagement collectif

- Appeler à engagement, concours, labellisation...
- Proposer des outils : kit de l'animateur de projet en interne à l'entreprise, formation des salariés (pour éviter les éco-achats sans éco-utilisation), démarche d'animation de projet favorisant l'appropriation par les salariés, auto-diagnostic papier

En savoir plus :

- [Guide du bureau éco-responsable pour les entreprises](#)
- Opération "[To print or not to print](#)"
- [Guide des administrations et établissements publics éco-responsables](#)
- [Pictogramme "Je limite mes impressions" dans le Kit de communication de la Campagne "Réduisons vite nos déchets, ça déborde"](#)